

Académie de médecine. Bulletin de l'Académie de médecine. 1859-1860.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

# BULLETIN

DE

## L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE MÉDECINE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE MM. FRÉD. DUBOIS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,  
ET A. DEVERGIE, SECRÉTAIRE ANNUEL.

TOME XXV.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.



**A PARIS,**

**J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,**

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,  
RUE HAUTEFECILLE, 19.

LONDRES, HIPP. BAILLIÈRE, 219, REGENT STREET.

NEW-YORK, BAILLIÈRE BROTHERS, 440, BROADWAY.

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPE, 11.

1859—1860.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1859.

---

**PRÉSIDENCE DE M. CRUVEILHIER.**

---

## LECTURES.

M. le docteur BÉRAUD donne lecture à l'Académie d'une *Note sur l'administration du chloroforme suivant la méthode de M. Faure.* (Commissaires : MM. Nélaton, Velpeau et Laugier.)

(Extrait par l'auteur.)

Cette méthode consiste à faire respirer du chloroforme par une seule narine, l'autre narine restant en libre communication avec l'air atmosphérique.

L'appareil et la manière de procéder, dit M. Béraud, sont des plus simples.

L'appareil consiste en un flacon de la contenance de 100 grammes et à deux embouchures. A l'une des embouchures est adapté un tube en caoutchouc, dont l'extrémité libre est munie ou non d'un embout légèrement conique. Il a 17 centimètres de long, et il faut que le calibre intérieur ait au moins 13 millimètres de diamètre.

Pour procéder, on verse 10 ou 12 grammes de chloroforme dans le flacon, et, ayant fermé avec le doigt l'ouverture libre, on porte l'extrémité du tube dans l'une des narines, en invitant le sujet à respirer comme à son ordinaire. En raison de l'absence de communication entre l'intérieur du flacon et l'atmosphère, le chloroforme ne se vaporise point, et il n'y a aucune sensation douloureuse. Une fois que le sujet s'est accoutumé à respirer de cette manière, on retire peu à peu le doigt, et il commence à arriver dans la narine de l'air chargé de chloroforme. Alors, selon qu'il y a plus ou moins de douleur, on augmente ou l'on diminue l'entrée de l'air dans le flacon.

On retire ensuite progressivement le doigt, et on a amené ainsi le sujet à respirer une grande quantité d'air chargé de chloroforme sans douleur et sans saisissement.

Ou bien on fait respirer le malade pendant quelque temps par l'appareil à vide, puis on fait tomber dans le flacon une gouttelette de chloroforme, puis une autre, et ainsi de suite. On peut encore confier l'appareil au malade lui-même, après

y avoir versé le chloroforme, en lui recommandant de ne l'approcher que graduellement des narines.

L'important est d'éviter que le chloroforme n'exerce sur les voies respiratoires une action trop irritante.

A la deuxième ou troisième minute, on agite le flacon de manière à projeter le chloroforme sur les parois, et, par conséquent, à augmenter la surface d'évaporation.

Si le sujet ouvre la bouche, on la lui ferme pendant quelques instants avec la main.

Dans vingt-trois opérations qui ont exigé l'emploi du chloroforme, cette méthode d'inhalation a toujours donné les meilleurs résultats. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'absence de douleur, de suffocation, d'agitation, et même de simple dyspnée, phénomènes qui sont presque inévitables avec les autres procédés.

Chez presque aucun malade, il n'y a eu de congestion vers la tête. Dans aucun cas, le pouls et la respiration n'ont cessé de présenter l'état le plus rassurant. Jamais, surtout, il n'y a eu cette dépression subite du cœur et de la respiration qui est parfois si alarmante.

Une fois l'anesthésie déclarée, on la maintient au degré voulu avec une facilité entière. Il suffit pour cela de tenir le tube à portée de la narine, en ayant soin d'agiter ou de retirer l'appareil, suivant que l'on désire voir augmenter ou diminuer l'anesthésie. Il y a ainsi impossibilité d'une asphyxie immédiate, les effets ayant toujours une marche progressive qui permet de s'arrêter à l'instant même où l'on veut.

M. Béraud croit que la méthode de M. Faure réalise à ce point de vue un véritable progrès, et qu'elle est préférable à tous les procédés d'inhalation qui ont été indiqués jusqu'ici.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1859.

—

**PRÉSIDENCE DE M. CRUVEILHIER.**

—

**CORRESPONDANCE OFFICIELLE.**

Tableau des vaccinations pratiquées dans le département de la Manche pendant l'année 1858. (*Commission de vaccine.*)

**CORRESPONDANCE MANUSCRITE.**

I. État des vaccinations pratiquées à Bayonne pendant l'année 1859, par M. HOURSOLLE. (*Commission de vaccine.*)

II. M. le docteur SANDRAS soumet au jugement de la Compagnie une note sur l'hypnotisme et ses dangers. (*Commissaires : MM. Velpeau, Bousquet et Jolly.*)

SÉANCE DU 10 JANVIER 1860.

—

**PRÉSIDENCE DE M. J. CLOQUET.**

—

## CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. PHILIPS adresse à l'Académie quelques renseignements sur l'hypnotisme. (*Commissaires* : MM. Velpeau, Bousquet et Jolly.)



—  
**PRÉSIDENTICE DE M. J. CLOQUET.**  
—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

**CORRESPONDANCE OFFICIELLE.**

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet l'ampliation d'un décret autorisant l'Académie à accepter, en ce qui la concerne, la dotation éventuelle faite par M. le docteur MOULIN.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics transmet à l'Académie :

I. Un rapport de M. le docteur BOSSARD, sur une épidémie de fièvre typhoïde qui s'est déclarée dans le collège de Saurmur. — Un rapport de M. le docteur YVONNEAU, sur l'épidémie de dysenterie qui a sévi dans la commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Un rapport de M. le docteur DUSOUIL, sur une épidémie de dysenterie qui a régné dans la commune du Vert. — Un rapport de M. PHILBERT, sur une épidémie de variole, qui a régné dans la commune de Malaincourt. — Copies de trois rapports relatifs à une épidémie d'angine couenneuse qui s'est déclarée dans la commune de Sourdun. (*Commission des épidémies.*)

**CORRESPONDANCE MANUSCRITE.**

I. M. DELFRAYSSÉ adresse à l'Académie l'exposé d'une nouvelle méthode de son invention pour produire l'hypnotisme. (*Renvoi à la commission nommée, dont M. Jolly est rapporteur.*)

—  
**PRÉSIDENTENCE DE M. J. CLOQUET.**  
—

**CORRESPONDANCE OFFICIELLE.**

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, transmet à l'Académie :

Un rapport de M. le docteur HAIME sur une épidémie de dysenterie qui a régné aux Hermites. — Un rapport de M. le docteur JACQUEZ sur une épidémie de dysenterie qui a régné dans la commune de Jasney. — Les rapports de MM. les docteurs GUEURY et DE SCHAKEN sur des épidémies de fièvre typhoïde et de dysenterie qui ont sévi à Fonteny et à Badonvillers. — Un rapport de M. le docteur DESFOSSÉS sur une épidémie d'angine couenneuse qui a régné dans plusieurs communes de l'arrondissement de Boussac. — Les comptes rendus des maladies épidémiques qui ont régné dans les départements de la Dordogne, de la Vendée, de la Creuse et du Gard. (*Commission des épidémies.*)

**CORRESPONDANCE MANUSCRITE.**

I. Essai sur la dysenterie épidémique, par M. le docteur HAMON. (Renvoi à la *Commission des épidémies.*)

II. Du laryngoscope et de son emploi en physiologie et en médecine, par M. JEAN CZERMACK, professeur de physiologie à l'Université de Pest. (*Commissaire* : M. Bouvier). (Brochure en allemand.)

---

SÉANCE DU 29 MAI 1860.

—

**PRÉSIDENTENCE DE M. J. CLOQUET.**

—

de M. le docteur de PUISAYE, sur le service médical des eaux d'Enghien, pendant les années 1857, 1858 et 1859. (*Commission des eaux minérales.*)

V. Tableaux des vaccinations pratiquées en 1859, dans les départements de l'Aveyron, de la Drôme, du Haut-Rhin et de la Vienne. (*Commission de vaccine.*)

### CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. le docteur BONNAFONT informe l'Académie qu'il se porte candidat à la place vacante dans la section de pathologie chirurgicale. (*Renvoi à la section.*)

II. Du traitement des maladies de l'estomac par l'acide arsénieux, par M. le docteur GERMAIN. (*Commissaires : MM. Beau, Chatin et Trousseau.*)

III. Note sur une épidémie d'affections diphthériques observées en 1859, par M. le docteur LACAZE. (*Commission des épidémies.*)

IV. Du guaco et de ses effets curatifs dans diverses formes de maladies vénériennes, par M. PASCAL. (*Commissaires : MM. Ricord, Poggiale et Lagneau.*)

V. Tableaux des observations météorologiques faites à Constantinople, par M. le docteur BEYRAN. (*Commissaires : MM. Michel Lévy et Londe.*)

VI. Note sur la dégénérescence graisseuse du cœur, par M. le docteur JACQUOT. (*Renvoi à M. Bouillaud.*)

VII. M. le docteur HEYFELDER offre en hommage à l'Académie une notice en langue russe sur Wylie, ancien directeur des affaires sanitaires de l'armée russe.

VIII. M. MATHIEU présente à l'Académie un laryngoscope qu'il y a fabriqué d'après les indications de M. Czermack. (*Commissaires : MM. Barth, Devergie et Gavarret.*)